

Projet de transformation du site de traitement des déchets AMETYST

Atelier dédié au groupe citoyen – Montpellier

Compte-rendu synthétique

Maison de la Démocratie à Montpellier

Mardi 9 juin 2026 de 18h30 à 21h

Participant·es : 25 membres du groupe citoyen



Représentants de la maîtrise d'ouvrage

- **Pierre-Marie CARVAJAL**, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Philippe RENAUD**, Directeur du Pôle Déchets, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Jérôme MOYNIER**, Collaborateur de cabinet, Ville de Montpellier / Montpellier Méditerranée Métropole
- **Bérenger SALTEL-PONGY**, Directeur Relations contractuelles, Urbaser Environnement
- **Mathieu ALMERAS**, Directeur du site AMETYST, Urbaser Environnement – Site Urba Méditerranée

Animateur-modérateur

- **Jean-Baptiste POINClOU**, Animateur-modérateur

Ce document constitue un compte-rendu synthétique des échanges qui se sont déroulés lors de l'atelier du groupe citoyen organisé dans le cadre de la concertation volontaire sur le projet de transformation du site de traitement des déchets AMETYST.

Introduction

Mot d'accueil du Vice-Président

Pierre-Marie CARVAJAL ouvre la séance en saluant le travail engagé par son prédécesseur René REVOL, à qui revient l'initiative d'associer habitants, riverains, associations et parties prenantes à une réflexion notamment sur la transformation du site AMETYST. Il présente la concertation non comme une formalité mais comme un choix politique : « *construire les décisions publiques avec les citoyens en donnant à chacun la possibilité de s'informer, de questionner, de proposer et d'exprimer ses inquiétudes* ».

Il rappelle que la concertation, ouverte le 11 mai, s'achèvera dans 5 jours. Il en présente les premiers chiffres :

- 96 personnes avaient participé à la réunion d'ouverture du 11 mai ;
- 4 permanences territoriales avaient été organisées à Montpellier, Lattes, Saint-Jean-de-Védas et Villeneuve-lès-Maguelone, regroupant 30 personnes au global ;
- Plus de 45 000 foyers avaient été informés par boîitage ;
- 60 contributions et 23 questions avaient été déposées en ligne à date, pour plus de 750 visites du site et 2 000 pages consultées.

Pierre-Marie CARVAJAL souligne que les premiers enseignements font émerger deux grandes attentes : la transparence de l'information tout au long du projet, notamment pendant la phase travaux ; et la disponibilité, dans la durée, d'informations régulières sur le fonctionnement du site, ses performances et ses impacts. Il exprime le souhait que le groupe citoyen puisse poursuivre ses travaux bien au-delà de cette concertation, estimant que la réussite du projet dépendra aussi de la capacité collective à « *instaurer la confiance, à partager l'information de manière transparente et à rendre compte des résultats obtenus* ».

Présentation du déroulé de la soirée

Jean-Baptiste POINCLOU présente les deux temps de la soirée : un premier temps de rappel des enseignements de la concertation et de présentation du projet ; puis un travail en atelier sur table, organisé autour de trois thématiques issues des échanges tenus depuis le 11 mai. Il précise que les propositions formulées pourront être portées par un ou plusieurs membres du groupe à la réunion publique de clôture du 11 juin.

Premier temps d'échanges libre : politique globale de gestion des déchets

Avant le rappel du projet, plusieurs participants prennent la parole pour exprimer des réserves méthodologiques et des attentes sur le périmètre du débat.

Questionner le périmètre de la concertation

Un premier participant exprime sa déception : il pensait que la soirée aborderait des sujets allant au-delà d'AMETYST, notamment la politique globale de réduction des déchets, et constate que l'atelier est centré exclusivement sur le projet de transformation du site.

Plusieurs autres participants soulignent que le groupe dialogue citoyen de 2024 avait travaillé sur la politique globale de gestion des déchets (prévention, réduction, collecte des biodéchets et pas seulement sur le projet industriel). Ils s'étonnent qu'il leur soit aujourd'hui demandé de débattre sur les modalités de mise en œuvre d'un projet sur lequel, selon eux, les conclusions du dialogue citoyen

n'avaient pas exprimé d'accord. Ces conclusions auraient au contraire demandé que de nouvelles études soient menées pour permettre un débat plus large avant toute décision.

Un participant souligne le faible taux de participation : 45 000 invitations avaient été envoyées et environ 100 personnes seulement avaient répondu présentes à la réunion d'ouverture.

Une participante de Saint-Jean-de-Védas indique qu'elle ne savait pas ce projet existait lorsqu'elle s'était inscrite au dialogue citoyen en 2024 et pensait traiter de la gestion des déchets en général, notamment du déploiement des biodéchets sur sa commune, largement en retard selon elle. Elle n'a par ailleurs jamais rien reçu dans sa boîte aux lettres concernant ce projet.

Jean-Baptiste POINCLOU rappelle que l'objet de cet atelier est bien le projet de transformation d'AMETYST en tant que tel, et qu'il ne se substitue pas aux autres débats que la Métropole pourra mener sur la prévention. Il précise néanmoins que les thématiques d'atelier sont élargies et que les participants restent libres de formuler des propositions sur d'autres sujets. **Philippe RENAUD**, Directeur du Pôle Déchets, est présent pour répondre aux questions sur la politique globale.

Un bilan contesté du dialogue citoyen antérieur

Plusieurs participants rappellent que les conclusions du dialogue citoyen de 2024 avaient remis en question le choix « *déjà acté par la Métropole* » et demandé que des alternatives soient étudiées. Ils font valoir que le projet a été voté sans que ces recommandations aient été prises en compte, et qu'il leur est aujourd'hui demandé de travailler sur ses conditions de mise en œuvre dont la majorité des citoyens du groupe n'approuvait pas le principe.

Un participant interroge directement le Vice-Président : « *à quoi nos travaux vont-ils servir ?* ». Il rappelle que le groupe citoyen s'était réuni, avait travaillé et produit des propositions concrètes pour aboutir à une décision « *à l'opposé de notre volonté* ».

Pierre-Marie CARVAJAL répond que les travaux seront intégrés au bilan de la concertation, et qu'ils alimenteront l'enquête publique à l'automne : certaines propositions pourront être prises en compte, d'autres pas. Il souligne que la concertation est sincère : si elle avait été purement formelle, la phase d'atelier du groupe citoyen n'aurait pas eu lieu.

Déploiement des points d'apport volontaire de biodéchets

Une partie de la séance est consacrée aux enjeux concrets du déploiement des bornes de collecte des biodéchets. Plusieurs participants évoquent des difficultés rencontrées sur leur territoire.

Un participant soulève la question de la terminologie : l'appellation « *biodéchets* » est trompeuse car les citoyens pensent à du « *biologique* », ce qui crée des confusions selon lui. Il vaudrait mieux employer le terme « *fermentescibles* ».

Une représentante de comité de quartier à Montpellier déplore n'avoir pas été concertée en amont sur l'implantation des bornes, installées à des endroits peu adaptés aux flux de circulation réels dans le quartier. Des rues entières ne sont pas desservies. Elle rappelle que ce type de décision gagnerait à être préparé avec les habitants qui connaissent les pratiques de leur quartier.

Philippe RENAUD s'engage à reprendre contact avec cette représentante. Il précise que, dans le cadre de cette nouvelle phase, les bornes seront déployées à partir du 15 juin à raison d'une tous les 250 mètres environ (soit environ 150 bornes sur les secteurs concernés, notamment Croix d'Argent, Pas du Loup, Lemasson, Estanove), et que des colonnes supplémentaires pourront être ajoutées après ce premier déploiement si des besoins sont identifiés. Il s'engage à lui transmettre la carte des emplacements prévus.

Un participant de Villeneuve-lès-Maguelone conteste les chiffres : il a dénombré 22 bornes installées à Lattes, alors que la Métropole en annonce environ 50. Il questionne l'adéquation du ratio (1 borne pour 500 habitants) avec l'effort demandé aux citoyens, et souligne le besoin de sensibilisation.

Philippe RENAUD apporte des précisions : le taux de remplissage moyen des PAV est de 38 %, avec de fortes disparités selon les sites. La Métropole est passée de 2 000 à env. 2 600 tonnes de biodéchets collectées de 2024 à 2025. 350 bornes ont été déployées en 2025. Le dispositif de sensibilisation mobilise 22 éco-messagers : lors de chaque campagne de déploiement, ils mènent des actions de porte-à-porte, interviennent dans les marchés et dans les écoles. Il reconnaît néanmoins que l'effort reste insuffisant.

Un participant soulève la question du coût : le projet de transformation est onéreux, et la prévention des déchets l'est aussi. Les postes de sensibilisation ne peuvent pas être ponctuels ; ils doivent être permanents. Comment concilier des investissements massifs dans l'outil industriel et un financement durable de la prévention ?

Un autre participant insiste sur la nécessité d'une transparence réelle plutôt que de communication. Il plaide pour que les recommandations déjà formulées par les groupes citoyens soient prises en compte de manière concrète.

Philippe RENAUD précise que le budget de communication sur les marchés représente 1,8 million d'euros, qui couvre les 22 éco-messagers et les actions associées. Il reconnaît la difficulté à atteindre les habitants : le taux de refus dans les bacs jaunes atteint 40 %, et les opérations de porte-à-porte ou de pied d'immeuble sont menées régulièrement pour y remédier.

Une participante déplore que la Métropole ne dispose que d'une seule personne dédiée à l'animation dans les écoles, alors que la sensibilisation des jeunes générations est cruciale.

Philippe RENAUD indique être en train de travailler à la formation d'agents de chez SMN et PAPREC (prestataires de la collecte des déchets) pour démultiplier les interventions scolaires. Il souligne que cela nécessite un peu de temps, mais que c'est un objectif clairement identifié au titre de l'année 2026.

Rappel du projet et premiers enseignements de la concertation

Rappel du projet de transformation d'AMETYST

Bérenger SALTEL-PONGY présente rapidement les grands axes du projet, déjà exposés lors de la réunion d'ouverture :

- **Amélioration du tri des ordures ménagères résiduelles (OMR)** : extraction de davantage de métaux et de matières organiques, pour une meilleure captation en méthanisation.
- **Biométhane** : arrêt des moteurs de cogénération et installation d'une unité d'épuration du biogaz pour injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel.
- **Hall principal** : arrêt du compostage des OMR (interdit au 1er janvier 2027), installation de presses, centrifugeuses et sécheurs, réduction massive du stock de digestats en fermentation de 13 000 actuellement à environ 2 500 tonnes.
- **Chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération)** : valorisation énergétique interne des refus de traitement des OMR transformés en combustible.
- **Bâtiment TVD (Tri pour la Valorisation des Déchets)** : accueil et traitement des encombrants et des refus de tri DEMETER pour produire un CSR à plus haut pouvoir calorifique, valorisé en externe notamment dans les filières cimentières.
- **Amélioration de la filière biodéchets** : installation d'un déconditionneur, d'un hygiéniseur et de nouveaux équipements de déshydratation, filière séparée des OMR.

Les résultats attendus du projet :

- Réduction du taux de refus global de 63 % (incluant encombrants et refus de tri DEMETER) à environ 18 %, soit une division par 3,5 de la quantité envoyée en centre d'enfouissement (de 110 000 tonnes aujourd'hui à 30 000–35 000 tonnes de refus ultimes) ;
- Multiplication par 3,5 de la valorisation matière (métaux, recyclables...) ;
- Multiplication par 6,5 de la production énergétique du site (biométhane, électricité et chaleur) ;
- Réduction significative des nuisances olfactives.

Bérenger SALTEL-PONGY rappelle l'équation économique : sans projet, la TGAP – passée de 25 € la tonne en 2020 à 65 € en 2025 et annoncée à 85 € en 2030 – continuerait d'alourdir le coût de l'enfouissement des 110 000 tonnes de refus annuels.

Premiers enseignements de la concertation

Bérenger SALTEL-PONGY présente les trois thématiques structurantes issues des échanges menés depuis le 11 mai, en précisant que ces thématiques ne sont pas exhaustives et que le bilan complet de la concertation sera présenté lors de la réunion publique de clôture.

Thématique 1 – Communication et transparence pendant la phase travaux

Fort besoin d'information pendant les deux années de travaux : outils et formats adaptés aux riverains peu connectés, calendrier, impacts prévisibles (bruit, odeurs, trafic), modalités pour signaler une gêne ou une anomalie.

Thématique 2 – Vie du site, transparence et gouvernance citoyenne dans la durée

Accès régulier à des informations sur le fonctionnement du site : indicateurs (bilan matière, énergie, performance environnementale), diffusion grand public, rôle éventuel d'une instance citoyenne complémentaire à la Commission de Suivi de Site (CSS).

Thématique 3 – Suivi environnemental et sanitaire

Paramètres à surveiller (qualité de l'air, odeurs, bruit, retombées atmosphériques) ; nature et fréquence des contrôles ; rôle de l'ARS et d'Atmo Occitanie ; indicateurs de santé publique à suivre dans la durée.

Deuxième temps d'échanges : questions et propositions de la salle

Après le rappel du projet et des premiers enseignements, la salle engage un échange approfondi sur plusieurs sujets.

Contexte démocratique et portée des échanges

Un participant rappelle que lors de la réunion publique d'ouverture du 11 mai, de nombreuses personnes avaient évoqué un déni de démocratie : aucun débat, aucune information préalable, une décision prise « *dans le dos des citoyens* ». Il demande que cela soit bien consigné dans le bilan de la concertation.

Jean-Baptiste POINCLOU rappelle que les thématiques présentées ce soir ne constituent pas une synthèse exhaustive des échanges menés depuis le 11 mai ; c'est le bilan complet de la concertation qui en rendra compte intégralement.

Bilan économique et matériel du projet

Un participant déplore l'absence d'un bilan global clair de l'usine dans la présentation. Il effectue lui-même un calcul : la chaufferie CSR traitera environ 42 500 tonnes, dont 11 000 tonnes de mâchefers et 2 500 tonnes de résidus ultimes à enfouir, soit 28 000 tonnes réellement valorisées. En multipliant les refus évités par le prix de la TGAP (85 €/tonne), il arrive à environ 2,4 millions d'euros d'économies annuelles. Il juge le bilan économique « pas terrible » au regard d'un investissement de « 77 millions d'euros ».

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY répond que le calcul ne prend pas en compte l'ensemble des flux. Aujourd'hui, en intégrant les encombrants et les refus de tri DEMETER, ce sont plus de 110 000 tonnes qui partent annuellement en exutoire externe (essentiellement en centres d'enfouissement). Demain, avec le projet, la quantité de refus ultimes à enfouir sera ramenée à environ 30 000-35 000 tonnes. C'est cette économie d'ensemble, corroborée par les recettes de valorisation énergétique (vente de chaleur, d'électricité et de gaz) qui constitue le fondement économique du projet.

Une participante s'interroge sur la fiabilité des résultats attendus (refus divisés par 3,5, production d'énergie multipliée par 6,5) : sur quelle expérience se fondent-ils ? Elle rappelle également que lors de la première réunion avec René REVOL, la décision avait été présentée comme soumise au jugement des élections.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY répond que les résultats sont fondés sur l'expérience d'Urbaser Environnement sur des sites similaires, notamment Trifyl dans le Tarn, dont le fonctionnement est globalement comparable au projet AMETYST. Les engagements sont contractualisés dans la DSP avec des pénalités en cas de non-respect.

Jérôme MOYNIER apporte une réponse sur l'équation globale : la Métropole ne peut pas s'être battu pour améliorer la qualité de l'air (circulation, mobilités, désartificialisation) et « *basculer dans l'autre sens* ». Il souligne la complexité de l'équation déchets, qui impose d'optimiser avec le minimum d'enfouissement et le maximum de valorisation, et rappelle l'enjeu de la chaleur : avec le réseau de chaleur, on peut aussi produire du froid en été. Exemple : la clinique Saint-Roch se sert déjà de ce réseau.

Un participant demande si Urbaser gère d'autres sites en France et à l'étranger, et lesquels.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY liste les principaux sites exploités en France :

- Trifyl (Tarn) : site de référence le plus proche du projet AMETYST.
- Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) : UVE, depuis 2019.
- Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) : UVE, reprise au 1er janvier 2026.
- Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) : centre multifilière (UVE, centre de tri OMR, méthanisation, compostage).
- Pau (Pyrénées-Atlantiques) : UVE.
- Varennes-Jarcy (Essonne) : méthanisation et compostage.
- Château-d'Olonne (Vendée) : compostage.

Préoccupations sanitaires : PFAS, rejets et suivi indépendant

Un participant déclare s'être rendu en visite sur le site la semaine précédente et en avoir été consterné. Il dit partager les inquiétudes de la population sur les impacts concrets de la nouvelle unité. Il pose plusieurs questions : y a-t-il trop de CSR et d'incinérateurs en France ? Quelles sont les

installations les plus performantes en France et en Europe ? Il demande si Urbaser et la Métropole accepteraient de recourir à un organisme indépendant comme Toxicowatch pour réaliser une étude biosanté exhaustive et un suivi permanent autour du site, dans un périmètre d'au moins un kilomètre. Il rappelle qu'une telle démarche avait conduit l'ARS d'Île-de-France à interdire la consommation d'œufs de poulaillers domestiques autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine en raison d'un taux de dioxines élevé. Il recommande le visionnage de l'émission Arte « PFAS – Tous empoisonnés » et estime que les déchets devraient retourner à leurs producteurs : industriels, fabricants, distributeurs.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY rappelle la différence fondamentale entre une UVE (qui incinère des déchets bruts sans sélection) et une chaufferie CSR (qui valorise un combustible préparé, trié et contrôlé). Cette nature différente du combustible, combinée à des équipements de traitement des fumées de dernière génération (double filtre à manches, système catalytique avec injection d'ammoniac, etc.), permet d'atteindre des niveaux d'émissions bien plus stricts que la réglementation nationale. Il indique qu'une étude de risques sanitaires sera intégrée à la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) déposée à l'été 2026 et rendue publique : seule une conclusion d'absence d'atteinte à la santé permettra l'autorisation du projet. Un suivi environnemental continu (contrôles en continu, campagnes par laboratoires accrédités) est prévu tout au long de l'exploitation.

Pierre-Marie CARVAJAL prend l'engagement devant le groupe : « on va travailler avec des organismes indépendants ».

Un participant formule une proposition concrète : s'inspirer des concessionnaires d'autoroutes qui mettent à disposition un numéro vert avec des opérateurs disponibles pour recueillir les signalements de nuisances (bruit, odeurs, anomalies). Il soulève également sa vive inquiétude sur les PFAS, en citant une étude de la commission de suivi de site de Trifyl où la DREAL aurait indiqué que le sujet est « au cœur des discussions et sera un enjeu majeur dans les années à venir ». Il rappelle que la littérature scientifique récente indique que la destruction complète des PFAS requiert plus de 1 300 °C et que les chaufferies CSR montent difficilement au-dessus de 1 000 °C.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY s'appuie sur l'étude bibliographique publiée par l'INERIS en 2025 : à partir de 1 000 °C, certaines études évoquent une destruction totale et d'autres quasi totale (jusqu'à 99 %) des PFAS. La température au cœur du foyer de la chaufferie sera de 1 100 à 1 300 °C. Le seuil réglementaire de 850 °C mentionné dans l'arrêté ministériel de 2016 correspond aux gaz en partie haute du foyer, et non à la température au cœur du foyer. Le traitement des fumées inclut en complément une injection de charbon actif (qui pourra jouer un rôle sur la captation des PFAS résiduels). Une campagne d'analyse réglementaire des PFAS à la cheminée sera réalisée au démarrage (obligation échelonnée par la réglementation ; échéance avril 2028 pour les chaufferies CSR en exercice).

Une riveraine d'AMETYST déplore l'impression de « copier-coller » : les mêmes questions, les mêmes réponses, et rien qui change. Elle subit les odeurs nauséabondes dès qu'elle ouvre ses fenêtres, le vent venant du site. Elle propose d'ouvrir sa maison comme lieu de mesures pour quantifier ce que subissent les riverains. Elle suggère par ailleurs de glisser dans les carnets de correspondance scolaire un dépliant simplifié sur le tri des déchets, pour toucher les familles via les enfants.

Un participant demande si les analyses de rejets atmosphériques de Trifyl sont rendues publiques en accès libre.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY indique ne pas avoir l'information immédiate et doit se renseigner.

Un participant interroge la composition exacte de ce qui sera brûlé : des vêtements, des aliments, des jouets en plastique ? Il souhaite disposer d'une liste claire des types de déchets incinérés dans la chaufferie. Il note par ailleurs, à la lecture du dossier, l'existence de deux CSR distincts (CSR interne et CSR TVD) et demande que ce point soit mieux expliqué.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY confirme qu'il y a bien deux natures de CSR. Le CSR interne, qui alimentera la chaufferie, est un mélange de digestat déshydraté (notamment les petites "boulettes marron" issues de la méthanisation) et d'une partie des refus de tri des OMR (papier, carton, plastique, textile...), après extraction des recyclables restants et mise à l'écart des indésirables pour envoi vers un centre d'enfouissement. Le CSR produit au niveau du bâtiment TVD est de composition différente et a vocation à une valorisation exclusivement externe. La composition moyenne attendue pour les deux natures de CSR est disponible sur le site de la concertation.

Suivi des résultats d'exploitation et garanties de qualité

Un participant demande à voir des exemples européens d'installations CSR vertueuses (Suisse, Danemark, Hollande) dont les analyses d'émissions seraient comparables et les résultats publiés.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY prend note et s'engage à fournir des références européennes.

Un participant salue l'objectif de dépasser les meilleures techniques disponibles, mais rappelle que la qualité du CSR dépend directement de la qualité du déchet entrant. Il souligne qu'il est indispensable de retirer les plastiques PVC (vinylés) pour éviter des émissions de dérivés chlorés. Il demande quelles garanties seront apportées, en fonctionnement courant, sur la qualité du tri en amont de la production de CSR.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY reconnaît que la qualité du tri citoyen est un paramètre déterminant. Des critères de qualité réglementaires encadrent la production du CSR (dont la teneur en chlore dans le CSR produit), et les contrôles en sortie de cheminée permettent de vérifier leur respect. Les citoyens ont un rôle à jouer : la responsabilisation des habitants sur la qualité du tri est donc un enjeu systémique.

Prévention, gouvernance citoyenne et expertise locale

Un représentant associatif déplore que la réunion soit concentrée sur AMETYST, alors que des enjeux quotidiens sont criants : les restaurateurs de son quartier (quartier Méditerranée) continuent de déposer leurs déchets dans les poubelles grises. Il souhaite un comité de suivi incluant des chercheurs du CNRS, avec lesquels son association travaille déjà sur la dépollution d'une ancienne usine à gaz dans le quartier. Il plaide pour une utilisation du potentiel local de recherche (universités, CNRS) et pour que la Métropole travaille avec les associations de terrain.

Un participant soulève plusieurs propositions : la Métropole devrait profiter des deux ans avant le début des travaux pour mettre en place des moyens sérieux de tri et de sensibilisation. Il s'interroge sur le devenir du partenariat avec la société OPTAE, mentionné en novembre. Il formule deux propositions concrètes : agrandir les déchetteries et y mettre en place des systèmes de récupération d'objets ; et instituer des contrôles indépendants avec accès pour des représentants citoyens compétents, qui publieraient des synthèses trimestrielles. Il mentionne Atmo Occitanie comme partenaire potentiel.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Mathieu ALMERAS répond sur la prestation lancée avec OPTAE : ils travaillent actuellement dans le secteur des hôpitaux au nord de Montpellier, font du porte-à-porte jusqu'à 20h00, interviennent dans les passages fréquentés à partir de 18h00. Ils rencontrent des difficultés dans certains quartiers (entrées difficiles, personnes peu réceptives...). Des analyses de caractérisation de la composition des déchets sont également réalisées par OPTAE sur le site Ametyst, pour objectiver l'impact des campagnes de sensibilisation. Le défi principal est de toucher les grandes copropriétés. Un participant de la salle suggère de passer par les syndicats plutôt que par les conseils de copropriété, les syndicats étant le relais opérationnel des décisions et disposant de personnel qui gère les déchets au quotidien.

Une participante souligne que la population de la métropole augmente, et donc les volumes de déchets aussi. Elle demande si les résultats attendus ont été calculés en tenant compte de cette évolution démographique, et quelles solutions existent pour éviter que le produit ne devienne déchet à la source.

Réponses du délégataire et de la Métropole :

Bérenger SALTEL-PONGY précise que la chaufferie CSR est plafonnée à 42 500 tonnes et ne peut absorber davantage : si les volumes de déchets augmentent, ce sera davantage de CSR à exporter, pas de débord dans la chaufferie. Le dimensionnement ne favorise pas la production de déchets.

Une participante témoigne de ses difficultés concrètes dans sa copropriété de 122 villas (8 hectares). Dimanche soir, elle a fait le tour : seulement 2 poubelles biodéchets sorties sur 122. Raisons : des ratés dans la collecte (certaines poubelles non levées, certaines rues oubliées) ; la disparition des sachets biodégradables gratuits distribués en mairie, que les habitants doivent désormais acheter eux-mêmes (2,50 € les 15) ; et la collecte une seule fois par semaine, insuffisante l'été lorsque les fermentescibles se dégradent rapidement. Elle conclut : « l'hiver ça marche, l'été ça s'arrête ».

Synthèse et clôture de la soirée

Synthèse

Jean-Baptiste POINClOU propose une synthèse des attentes et propositions exprimées au cours de la soirée :

- Besoin d'un bilan des matières entrantes et sortantes ;
- Attente d'une mise en place d'un suivi des résultats d'exploitation, assuré par la Métropole ou le concessionnaire ;
- Demande d'un dispositif de surveillance environnementale mené par un organisme indépendant ;
- Mise à disposition d'un numéro vert dédié pendant la phase de travaux ;
- Demande de garanties scientifiques complémentaires, au-delà des éléments présentés par les services de l'État.

Mot de clôture du Vice-Président

Pierre-Marie CARVAJAL remercie les participants pour la qualité des échanges. Il reconnaît les inquiétudes exprimées comme légitimes et réaffirme la responsabilité des élus. Il distingue la chaufferie CSR des anciens incinérateurs, dans lesquels on brûlait des éléments divers non triés, et réaffirme le devoir de protection des riverains et des salariés du site.

Il confirme l'engagement de travailler avec des organismes indépendants pour la surveillance environnementale.

Il propose de se rendre personnellement avec les services de la Métropole rue de la Méditerranée pour échanger avec la riveraine qui a témoigné de ses nuisances, et affirme sa disponibilité pour chacun des participants.

Il conclut en réaffirmant que la politique des déchets doit s'envisager de façon globale, et que la chaufferie CSR s'inscrit dans un ensemble cohérent qui n'entame pas la priorité donnée à la réduction des déchets.